

TERMES DE REFERENCE

Relatifs au recrutement de quatre (04) Agences d'Exécution (AGEX) d'Appui à la mise en œuvre et de suivi des Activités Argent Contre Travail Résilient (ACTR), des Mesures d'Accompagnement (MACC) et de la stratégie de sortie à Ngazidja

I- CONTEXTE

A l'instar de plusieurs pays dans le monde, l'Union des Comores fait face à une crise économique consécutive à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en Ukraine.

L'Union des Comores est frappée depuis 2019 par trois chocs exogènes successifs celui lié au cyclone Kenneth en avril 2019, de la pandémie de la COVID-19 dès avril 2020 et la crise de l'énergie et alimentaire mondiale consécutive à la guerre en Ukraine. Ces chocs ont impacté négativement le pouvoir d'achat des ménages Comoriens. L'augmentation des prix des hydrocarbures en début du mois de juin 2022, à savoir une hausse de 25% pour l'essence, 44% le Gasoil et 40% pour le pétrole (Kérozène), la hausse du transport à hauteur de 25%, la hausse de l'électricité et tant d'autres bien et service a créé un effet sur la hausse de prix de biens et services de consommation. Par ailleurs, les Comores sont fortement dépendant des importations pour sa consommation locale (environ un tiers du PIB). C'est notamment le cas du pétrole raffiné et des produits alimentaires tel que le riz. Le projet proposé est pleinement aligné au Plan Comores Emergente à l'horizon 2030 (PCE) qui rejoint la cible 3 de l'ODD1 « Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. Le projet s'aligne également sur la **Politique Nationale** de Protection Sociale qui fixe un programme ambitieux pour améliorer le niveau de vie des pauvres et des personnes vulnérables et la résilience des ménages pour répondre aux chocs économiques.

I- OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROJET

a. Objectif du projet :

Le Projet vise à fournir des transferts monétaires d'urgence, en améliorant la résilience des ménages vulnérables, ainsi qu'en renforçant les systèmes de protection sociale.

b. Objectifs spécifiques :

- Apporter des appuis ponctuels pour protéger la population contre les chocs liés aux effets de la crise en Ukraine

- Être capable d'intervenir rapidement afin de protéger la population contre d'autres chocs éventuels
- Améliorer le capital humain et l'accès aux emplois mieux rémunérés notamment des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes
- Contribuer au renforcement de la résilience des ménages vulnérables

Le Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilients et Réactifs aux Chocs aux Comores s'articule autour de 4 composantes :

Composante 1 : Transferts sociaux en Réponse immédiate aux chocs- Transferts monétaires non Conditionnels (TMNC) :

- Atténuer les effets économiques des chocs sur les ménages urbains et ruraux pauvres et vulnérables, grâce à un soutien temporaire des revenus ;
- Promouvoir le développement économique local, par des transferts d'argent liquide aux ménages urbains/ruraux pauvres ayant une forte propension à consommer les produits locaux ;

Composante 2 : Programmes Renforcement de la résilience

Sous Composante 2.1 : Activités de résilience Inclusion Economique et Productive (ARIEP)

Les activités de ce volet consistent à fournir aux bénéficiaires des subventions accompagnées d'un appui en formations techniques de base, pour leur permettre d'investir dans des activités génératrices de revenus et favoriser la création d'emplois pour soutenir la population vulnérable, notamment les femmes et les jeunes. Les bénéficiaires bénéficieront également d'actions de sensibilisations et de formations visant un changement de comportement positif, un développement du bien-être (individuel, collectif) en même temps qu'une amélioration durable de leurs conditions de vie socio-économiques.

Sous Composante 2.2 : Argent contre Travail Résilient (ACTR)

Les activités ACT visent à améliorer le capital humain et l'employabilité de la population vulnérable avec des activités en Argent Contre Travail et des formations techniques dans différents domaines y compris celles liées à la prévention contre le changement climatique, et accompagnées également des sensibilisations et formations pour un changement de comportement positif comme ci-dessus.

Composante 3 : Gestion et administration du projet et renforcement de la capacité institutionnelle

Sous composante 3.1: Coordination des programmes et renforcement des capacités institutionnelles

Sous composante 3.2 : Gestion, administration, digitalisation, suivi-évaluation et système d'information et de gestion (MIS)

Composante 4 : Contingency Emergency Reponse Component (CERC)

Le PFSS intervient sur 122 villages bénéficiaires du programme Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilients et Réactifs aux Chocs dont 46 villages bénéficiaires des Activités Contre Travail Résilient (ACTR) au niveau national.

Au niveau de Ngazidja, le nombre des bénéficiaires des Activités ACTR est 3080 ménages dans 22 villages regroupés en quatre (04) zones.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) souhaite faire appel à quatre (04) Agences d'Exécution (AGEX) qui sont des ONG disposant d'expériences en gestion de chantier HIMO, en développement communautaire, en mobilisation sociale et ayant une maîtrise de collecte de données pour appuyer l'équipe du Projet à effectuer l'encadrement des ménages sur la mise en œuvre des Activités Contre Travail Résilient (ACTR) et des mesures d'accompagnement (MACC) et selon les modalités décrites dans les présents Termes de références.

Ces AGEX seront recruté conformément au « **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants Juillet 2017 révisé en 2019 et 2020** ».

La méthode de sélection est la « méthode de Sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC).

Chaque AGEX sera affectée dans une zone.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION:

Les objectifs de la mission sont :

- Appuyer les ménages sur le processus de mise en œuvre des ACTR
- Exécuter le programme des mesures d'accompagnement (MACC)
- Faire le suivi et l'encadrement technique des ACTR et des MACC
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de sortie des ménages bénéficiaires des ACTR

III- COMPOSITION ET CRITERES DE QUALIFICATION DE L'EQUIPE DES PERSONNELS CLES

a. Personnels clés

Le personnel clé de l'AGEX doit être composé d'un chef de mission, des chefs de chantiers et des Socio organisateurs chargés des MACC (SOMACC) en fonction de la taille de la Zone (voir le tableau sur la répartition des zones et le nombre de personnel clé en annexe). L'équipe comprendra également un comptable.

Le Chef de mission est l'interlocuteur principal de l'UGP, il assure la bonne gestion du contrat de l'AGEX avec l'UGP et coordonne la révision périodique du plan de travail annuel.

Il a pour tâches principales de :

- Superviser, coordonner et contrôler les ACTR et MACC
- Planifier les activités de terrain
- Coordonner les chefs de chantiers et les SOMACC
- Organiser les formations techniques de base des bénéficiaires
- Superviser les suivis techniques des ACTR
- Elaborer les rapports intermédiaires et les rapports finaux des ACTR et MACC

Les chefs de chantiers :

Ils ont pour tâches principales :

- ✓ L'organisation et l'encadrement des travaux (répartition des équipes, répartitions des tâches, ...),
- ✓ Le pointage des travailleurs (fiche de présence journalière),
- ✓ La supervision de la qualité technique des travaux,
- ✓ La tenue du journal de chantier
- ✓ La responsabilité de veiller au respect des mesures environnementales et sociales
- ✓ L'exécution des formations de base et le renforcement de capacité des bénéficiaires ;
- ✓ La vérification et le contrôle des intrants, matériels, outillages et boîte à pharmacie ;
- ✓ La collecter des données de terrain par des smartphones / tablettes

Les Socio-organisateur chargés des Mesures d'accompagnements (SOMACC) : ce sont les principaux responsables de l'ONG qui s'occupent spécifiquement des activités liées aux mesures d'accompagnement. Ils sont chargés de :

- Assurer les séances de sensibilisations des thématiques des MACC avant la mise en place des mères/pères leaders ;
- Mettre en place les mères/pères leaders dans chaque localité ;
- Former les mères/pères leaders sur les différents thématiques des MACC ;
- Elaborer les rapports des formations des mères/pères leaders sur les thématiques des MACC ;
- Assurer les supervisions et encadrements mensuels des mères/pères leaders dans les EBE ;
- Organiser les réunions mensuelles des mères/pères leaders de chaque localité ;

- Collecter les données mensuelles des MACC ;
- Organiser les réunions trimestrielles des mères/pères leaders de chaque zone ;
- Elaborer les PV des réunions trimestrielles des mères/pères leaders de chaque zone
- Faire les contre-visites à domiciles des ménages bénéficiaires ;
- Assurer la supervision et l'encadrement des mères /pères leader sur le DPE
- Faire le suivi trimestriel sur la gestion des acquisitions des MACC dans les EBE ;
- Superviser la bonne exécution des EBE ;
- Mettre en place les associations villageoises d'épargne et de crédit des bénéficiaires ;
- Faire le suivi et l'encadrement techniques des AVEC ;
- Assurer la mise en œuvre de programme de sortie des ménages en collaboration avec les chefs de chantier, les SO et le chef de mission de l'ONG chantier

N.B : Tout changement du personnel doit être préalablement approuvé par l'UGP.

b. Qualifications minimales requises

Les qualifications minimales requises sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Poste	Qualifications minimales
Chef de mission	<ul style="list-style-type: none"> • Bac+4 en Agronomie, Environnement, développement rural, Gestion, économie, sociologie ou équivalent • 4 ans d'expériences en développement communautaire, mobilisation sociale, conduite d'association et en gestion de contrat • 2 ans d'expérience en gestion des chantiers HIMO • Maitrise de la manipulation des outils informatiques
Chefs de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Bac+2 ou BTS en agriculture ou environnement, génie rural, ou équivalent • 2 ans d'expérience en gestion des chantiers HIMO • Connaissance des outils (sur smartphones /tablettes) de collecte de données • Au moins 2 expériences en développement communautaire, mobilisation sociale, communication et animation de groupe.
Socio-organisateur chargé des mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins Bac+ 3, en sociologie, Nutrition, anthropologie, en science Social / de la vie ou équivalent • 1 an d'expériences en développement communautaire, mobilisation communautaire communication et animation des groupes • Formateur(trice) des associations ou des personnes serait un atout • Maitrise de la manipulation des outils informatiques
Comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Bac+3 en comptabilité général ou équivalent • 2 ans d'expériences en comptabilité et en gestion de contrat • Maitrise de la manipulation des outils informatiques

IV- ETENDUE DE LA MISSION, TACHES ET CALENDRIER

IV.1. Mission de l'AGEX

L'AGEX assure les activités suivantes dans le cadre de la prestation qui lui est demandée :

1.1.Acquisition des petits matériels, outillages et la boîte à pharmacie ainsi que les intrants nécessaires pour les activités productives

- (a) Etablir le Plan de Passation de Marchés des petits matériels et outillages décrits dans le Mémoire Descriptif du Projet, et le soumettre en même temps que leurs offres.
- (b) Acquérir les petits matériels et outillages conformément aux procédures de passation de marchés de l'UGP,
- (c) Acheminer sur le site du sous- projet les petits matériels et outillages. Un procès-verbal de réception sera établi et signé par le président de la Cellule Protection Sociale. Ce procès-verbal sera annexé au rapport d'avancement de travaux de l'AGEX.

1.2.Exécution de(s) sous-projet(s)

- a) Réaliser le(s) sous – projet(s) en encadrant les ménages bénéficiaires dont la liste a été affichée dans le village,
- b) Organiser les travaux HIMO de telle sorte que les activités soient bien programmées et agencées, les tâches bien claires et bien réparties entre les travailleurs,
- c) Faire l'état des présences journalières des travailleurs (appels, fiches de présence signées par les travailleurs ou confirmé la présence par QR Code).
- d) Encadrer la mise en œuvre des travaux HIMO, suivre et contrôler l'avancement technique des sous- projets conformément aux Mémoires Descriptifs du Projet (MDP) et aux directives de l'UGP,
- e) Superviser, suivre et contrôler l'avancement physique de l'exécution des mesures d'atténuations environnementale et sociales, évaluer l'exécution et la portée des mesures d'atténuations proposées,
- f) Tenir à jour le journal de chantier
- g) Mener des formations techniques sur des thématiques liées à la protection de l'environnement et la production agricole, en relation avec les activités choisies
- h) Participer aux réunions de prise en main organisées par l'UGP après chaque début de cycle
- i) Etablir les rapports d'avancement, de mise en œuvre et de suivi, collecter les photos des événements marquants, conserver les pièces justificatives

➤ Pour les MACC

- Etablir avec le projet un planning mensuel des activités de chaque ZIP en fonction de la planification générale des activités ;
- Faire un état de lieu sur les MACC dans les villages bénéficiaires ACTR

- Assurer les séances de sensibilisations des thématiques des MACC avant la mise en place des mères/pères leaders ;
- Mettre en place les mères/pères leaders dans chaque localité ;
- Former les mères/pères leaders et les CPS sur les thématiques des MACC ;
- Elaborer les rapports des formations des mères/pères leaders sur les thématiques des MACC ;
- Assurer les supervisions et encadrements mensuels des mères/pères leaders dans les EBE
- Organiser les réunions mensuelles des mères/pères leaders de chaque localité ;
- Collecter les données mensuelles ;
- Organiser les réunions trimestrielles des mères/pères leaders de chaque zone ;
- Elaborer les PV des réunions trimestrielles des mères/pères leaders de chaque zone
- Faire les contre-visites à domiciles des ménages bénéficiaires
- Faire le suivi trimestriel sur la gestion des acquisitions des MACC dans les EBE ;
- Organiser des séances de réflexions et de fabrication des jeux locaux avec les mères/pères leaders dans le cadre du développement de la petite enfance (DPE)
- Superviser et encadrer les mères/pères leaders de chaque village sur les ateliers de fabrication des jeux locaux pour le DPE
- Mettre en place les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) des bénéficiaires
- Assurer les suivis et encadrements techniques réguliers des ménages sur le programme des AVEC ;

IV.2. Durée des prestations

- L'AGEX est recrutée par ZIP sur la base de contrats annuels renouvelables en fonction de la performance après évaluation.
- La mise en œuvre des ACTR sera répartie en 2 ou 3 cycles étalés sur une durée de 3 ans.

V- Zones d'intervention

Le programme ACTR cible à Ngazidja 22 villages divisés en 4 zones (ZIP 1, 2, 3 et 4), pour un total de 3080 ménages bénéficiaires.

Chacune des deux AGEX aura à charge respectivement la ZIP 1, ZIP 2 ; ZIP 3 et la ZIP 4, suivant le tableau en annexe.

VI- RAPPORTS A FOURNIR

Les rapports :

- PV de démarrage du chantier
- Rapport d'avancement des travaux de chaque cycle
- Rapport de fin de chaque cycle
- Procès-verbal de mise en place des ML/PL
- Rapport après chaque formation des mères/pères leaders sur les MACC
- Rapport des réunions mensuelles et trimestrielles des MACC
- Rapport des ateliers de fabrications de jeux locaux des bénéficiaires
- Procès-verbal de constitution des AVEC
- Rapport après chaque cycle d'AVEC
- Rapport final
- Rapport de fin de mission

PRESTATIONS DU CLIENT ET PERSONNEL HOMOLOGUE

Les services, données, locaux et installation devant être fournis par le Client.

Pour son intervention, le ONG aura accès à tous les documents qu'il jugerait nécessaires pour l'accomplissement de sa mission. L'UGP mettra notamment à sa disposition du consultant (i) les documents de base relatifs aux sous projets qu'il pourra consulter et le Manuel ACTR, (ii) sous format papier divers document type (modèle de PV, modèle de fiche de suivi et model des rapports surveillance environnemental, etc.) et (iii) sous format papier les directives de prévention et lutte contre les fraudes, les Directives de passation des Marchés Financés par la Banque Mondiale. Avant le démarrage, l'UGP dispensera une série de formations pour les AGEX.

ANNEXE

Les zones d'intervention sont réparties comme suit, avec les nombres des bénéficiaires, et le personnel (chefs de chantiers et SOMACC) à mettre en place par chaque AGEX :

- AGEX 1 : Zone 1
- AGEX 2 : Zone 2
- AGEX 3 : Zone 3
- AGEX 4 : Zone 4

Zones	Communes	Villages	Nombres des bénéficiaires ACTR	Nombre des chefs de chantiers	Nombre des SOMACC
ZIP 01	MBAGANI	DZAHANI LA TSIDJE	201	06	3
	MBADANI	DZAHADJOU LA ITSANDRA	139		
	DJOUMOICHONGO	SAMBA KOUNI	195		
	ISAHARI	ZIVANDANI	144		
	DJOUMOICHONGO	DZAHANI II	137		
Total (1)		05	816	06	03
ZIP 02	TSINIMOIPANGA	DJOUMOICHONGO	144	06	3
	TSINIMOIPANGA	SALIMANI	201		
	BABAO YAHARI	BOENI YA BAMBAO	193		
	DJOUMOIPANGA	DZAHADJOU	48		
	BAMBAO YA DJOU	M'VOUNI	133		
	DJOUMOIPANGA	MDJOIEZI	103		
Total (2)		06	822	06	03
ZIP 03	NYUMA MDRO	ITSANDZENI	193	05	2
	NYUMA MDRO	MOIDJA	201		
	NYUMA MDRO	DIMADJOU YA HAMAHAMET	42		
	DJOUMOICHONGO	BAHANI	166		
	HAMANVOU	MBANGANI	139		
Total (3)		05	741	05	02
ZIP 04	NYUMA KOMO	NTSADJENI	172	05	2
	CEMMBENOI LAC SALE	BATSA YA MITSAMIHOULI	150		
	SADA DJOULAMLIMA	OUELLAH YA MITSAMIHOULI	127		
	HAMANVOU	OUSSIVO	58		
	NYUMA MDRO KIBLANI	DJOMANI	80		

	NYUMA MDRO SOUHELI	IVEMBENI	114		
Total (4)		06	701	05	02
Total G		22	3080	22	10